



ACTUALITES SOCIALES

JANVIER 2020

13^{ème} MOIS PLACE AU CET

Nouvelle surprise en fin d'année 2019 **pour certains salariés qui ont placé leur 13^{ème} mois ou leur demi 13^{ème} mois sur le CET !!!** Au lieu de 11 jours ou 22 jours qui auraient dû être alimentés, et tel que prévu par l'accord, seuls 10,5 ou 21,5 jours ont été crédités sur le CET avec une compensation sur le salaire de Décembre.

La Direction est incapable de fournir une explication, ADP ayant justifié cette erreur par un bug de la lifebox.

Suite à l'alerte de la CFTC, une régularisation devrait être faite sur la paie de Janvier, mais malheureusement sur une nouvelle année fiscale...

CARTE UP : « TICKET RESTAURANT »

Pour ceux qui ne pourraient pas utiliser l'intégralité de leur solde 2019 avant le 1^{er} Mars 2020, vous aurez jusqu'au 15 Mars pour en demander ce report. Pour cela, connectez-vous sur votre espace personnel mon-espace.up.fr ou via votre application.

Votre solde périmé sera ajouté à votre solde de l'année en cours et pourra être utilisé jusqu'au 28 Février 2021. Si vous ne pouvez demander le report sur votre espace, cela signifie qu'il sera automatiquement crédité entre le 18 et le 31 mars.

Besoin de renseignements :

<http://cftc-covea-france.fr/news/solde-up-perdue-au-01-mars-2020/>

HEURES SUPPLEMENTAIRES 2019

La campagne de traitement des heures supplémentaires 2019 sera lancée début **janvier**. Vous êtes concernés si vous êtes salarié à l'horaire et que vous avez effectué des heures supplémentaires sur l'année 2019. Vous aurez le choix entre le paiement ou la récupération de ces heures. **Un mail devrait être envoyé aux salariés concernés, soyez vigilants car vous n'aurez que 3 mois pour faire ce choix !!!**

COVEATURAGE A L'ARRET

L'option de COVOITURAGE s'est arrêtée, aussi la CFTC COVEA demande à la Direction d'ouvrir un espace de petites annonces internes sur notre intranet afin de pouvoir s'entraider entre collègues.

Covoiturage, échange de service... Et si 2020 commençait en mettant du lien entre nous ?

NOUVELLES GARANTIES DE LA MUTUELLE SANTE

Avec le zéro reste à charge, les remboursements de notre mutuelle évoluent à compter du 1^{er} Janvier 2020, un **nouveau tableau des remboursements** est à votre disposition sur notre site : www.cftc-covea-france.fr

SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Depuis quelques mois, de nombreuses procédures disciplinaires pour cause de **comportements, propos inappropriés, dégradants voire à connotation sexuelle** ont été lancées par la Direction. **Nous ne pouvons que soutenir la Direction pour protéger les salariés face au harcèlement sexuel.**

Cependant, il serait dommageable que la « **maladresse par un humour déplacé** » de certains puissent déclencher des sanctions pouvant aller jusqu'au licenciement. Pour vous protéger vous et vos collègues, soyez vigilant à ne pas dépasser les limites que votre interlocuteur ne puisse tolérer. **Ce qui était toléré hier ne l'est plus aujourd'hui.**

Une question, un renseignement, contactez-nous :

sectioncftccovea@gmail.com

cftc@covea.fr

**TOUTE L'EQUIPE CFTC VOUS SOUHAITE A TOUS
UNE TRES BONNE ET HEUREUSE ANNEE**



**Partenaire de votre vie
Professionnelle**